

Envoi : 10/11/2016

Réception par le Préfet : 10/11/2016

Publication : 10/11/2016



Pour le Président du Conseil départemental  
et par délégation  
Ludovic LIONS  
Chef du Service Administratif de  
l'Assemblée

N° CP-2016-10-10-1

Séance du vendredi 4 novembre  
2016

### **MISE EN OEUVRE DE LA POLITIQUE DEPARTEMENTALE D'INSERTION POUR 2016**

**Présidence de :** M. Eric STRAUMANN

**PRESENTS :**

MM. BECHT, BIHL, COUCHOT, DELMOND, Mmes DIETRICH, DREXLER, FUCHS, GROFF,  
MM. HABIG, HAGENBACH, Mme HELDERLE, MM. HEMEDINGER, JANDER, Mmes JENN,  
KLINKERT, LUTENBACHER, MARTIN, MEHLEN-VETTER, MILLION, MULLER Betty,  
M. MULLER Lucien, Mmes ORLANDI, PAGLIARULO, RAPP, MM. SCHELLENBERGER,  
SCHITTLY, Mme SCHMIDIGER, M. TRIMAILLE, Mme VALLAT, MM. VOGT, WITH.

**EXCUSES AVEC PROCURATION :**

M. ADRIAN donne procuration à Mme SCHMIDIGER.

M. GRAPPE donne procuration à Mme PAGLIARULO.

La Commission permanente du Conseil départemental,

VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux  
compétences de la Commission Permanente,

VU la délibération du Conseil départemental n°CG-2015-6-12-8 du 26 juin 2015 relative  
aux délégations de compétences du Conseil départemental à la Commission  
Permanente,

VU la délibération du Conseil départemental n° CG-2016-2-10-1 du 18 mars 2016 portant  
sur la Politique de la Solidarité, de la Famille, de l'Insertion et du Logement,

VU les articles L 262-1 et R 262-1 et suivants du code de l'action sociale et des familles  
relatifs au Revenu de Solidarité Active,

VU le Règlement Financier du département,

VU l'avis favorable de la 10<sup>ème</sup> Commission du 21 octobre 2016,

VU le rapport du Président du Conseil départemental

APRES EN AVOIR DELIBERE

- ❖ Accorde dans le cadre de la politique départementale d'insertion des subventions d'un montant total de 25 785 € pour les quinze projets CTSA,
- ❖ Accorde et autorise les versements des subventions en une seule fois aux porteurs des actions, tels que définies dans l'annexe (tableau),
- ❖ Autorise à signer toutes les pièces nécessaires au versement de ces subventions,
- ❖ Précise que les dépenses correspondantes seront prélevées selon la répartition suivante :

22 158 € sur le Programme H712 – Chapitre 017 – Fonction 561 - Nature 6574

527 € sur le Programme H712 – Chapitre 017 – Fonction 561 - Nature 65734

3 100 € sur le Programme H712 – Chapitre 017 – Fonction 561 - Nature 65737.

LE PRESIDENT



Eric STRAUMANN

Adopté à l'unanimité